

à retourner à la FFEC avant le 31/01/2025

Selon le principe de la double adhésion FFEC/FREC, adopté le 2 novembre 2012 par l'Assemblée Générale, chaque école cotise à la Fédération Française des Ecoles de Cirque (FFEC) ainsi qu'à la Fédération Régionale des Ecoles de Cirque (FREC) qui lui correspond.

Si votre région administrative française ne correspond pas au découpage d'une FREC, l'école doit adhérer à la FREC la plus proche (avec une frontière commune).

Exception pour les Territoires d'Outre-Mer qui ne sont rattachés à aucune FREC.

Nom de la structure :

- FREC AQUITAINE : 50 €
- FREC ATLANTIQUE :
 - si moins de 50 adhérent-es dans votre structure: 50 €
 - si plus de 50 adhérent-es dans votre structure: 100 €
- FREC BOURGOGNE : 100 €
- FREC BRETAGNE : 50 €
- FREC AUVERGNE : 80 €
- FREC GRAND EST : 65 €
- FREC GRAND NORD : 60 €
- FREC ÎLE-DE-FRANCE : 100 €
- FREC MÉDITERRANÉE : 60 €
- FREC MIDI-PYRÉNÉES : 40 €
- FREC RHÔNE-ALPES : 100 €
- FREC SOLEIL : 50 €

En cas de règlement par chèque, merci de libeller votre chèque à l'ordre de votre FREC.

Je souhaite que ce chèque soit encaissé :

- Avant le 31 décembre 2024
- Après le 31 décembre 2024
- Je paye par virement **directement à ma FREC**

Fait à :

Le :

Fédération Française des Écoles de Cirque

13 rue Marceau, 93100 MONTREUIL
Tél. : +33(0)1 41 58 22 30
accueil@ffec.asso.fr
www.ffec.asso.fr

Signature du responsable

Cachet de l'école